



L'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail 36

AISMT 36



AISMT 36



Siège

Zone des chevaliers
Rue Oscar Niemeyer - B.P 169
36003 CHATEAUROUX CEDEX

Antennes / permanences

| | |
|--|--|
| 67, rue Auclerc Descottes 36200 Argenton/Creuse | Zone artisanale des Coinchettes 36100 Issoudun |
| 15, rue Alapetite 36400 La Châtre | 7, rue des Grands jardins 36500 Buzancais |
| 1, rue des Bons Saints 36300 Le Blanc | |

MISSION GÉNÉRALE

Les missions des services de santé au travail, définies dans le code du travail (article L. 4622-2), sont exclusivement préventives et ont pour finalité d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

La stratégie globale de prévention, menée par l'**Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail 36 (AISMT36)**, repose donc sur 4 missions principales :

- Conduite d'actions en milieu de travail,
- Conseil aux employeurs, aux travailleurs et à leurs représentants,
- Surveillance de l'état de santé des travailleurs via un suivi individuel,
- Participation à la traçabilité des expositions.

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Le médecin du travail est l'interlocuteur privilégié des entreprises adhérentes, dont il a la charge. Depuis la réforme de 2012 et confortée par celle de 2016, il s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'Assistants Techniques en Santé au Travail (ATST), d'infirmiers en santé au travail, d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), d'une assistante sociale.

L'AISMT36, par son agrément, a une compétence géographique et professionnelle pour proposer ses services aux **entreprises de l'ensemble du territoire de l'INDRE** (à l'exception du BTP et de la MSA) et assure le suivi médical d'environ 47 900 salariés. Il fait partie de l'APST Centre-Val de Loire (Association Régionale en Santé au Travail) qui réunit les 8 Services de Santé au Travail Inter-entreprises (SSTI) de la région.

Dans le domaine de la santé sécurité

CHAMPS D'INTERVENTION



Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Prévention des risques : étude des postes de travail, évaluation des risques, santé et sécurité au travail, maintien dans l'emploi, ergonomie du travail, psychologie du travail, toxicologie,...



MODES D'INTERVENTION



Suivi médical individuel des salariés :

Examen médical d'embauche, périodique, reprise, pré-reprise, à la demande du salarié et/ou de l'employeur, Visite d'Information et de Prévention (V.I.P.),...

Actions en milieu de travail (prévention des risques) :

Visites de lieux de travail, identification et analyse des risques professionnels, études de postes, fiche d'entreprise, participations aux réunions Commissions de santé, sécurité et conditions de travail (CSST), comités sociaux et économiques (CSE),...



EXEMPLES D'ACTION

- Action de maintien dans l'emploi (préconisations, aménagements de poste,...),
- Aide à l'évaluation des risques et à la rédaction du Document Unique,
- Sensibilisations (bruit, EPI, travail sur écran, gestes et postures, addictions, aménagement des locaux, apprentis CFA),
- Accompagnement et aide à l'évaluation des risques (TMS, RPS, risque chimique,...),
- Mise à disposition de matériel (prêt),...



CONTACTS

Pour le suivi médical : À la demande du salarié, de l'employeur (via le portail adhérent internet, téléphone, courrier, mail) ou du médecin du travail.

Pour les autres actions de prévention :

- Sur demande du médecin du travail chargé du suivi médical des salariés de la structure adhérente,
- Sur demande de l'adhérent, après validation du médecin.

Châteauroux : Tél : 02 54 29 42 10 • e-mail : service-sante-travail@aismt36.fr
Argenton : 02 54 24 33 25, **La Châtre** : 02 54 48 08 13, **Le Blanc** : 02 54 37 23 50
Issoudun : 02 54 21 20 35, **Buzancais** : 02 54 84 26 50
 Pour en savoir plus <https://aismt36.com>